

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des représentants de l'Aide à la  
Jeunesse de la Commission d'agrément des services  
d'accrochage scolaire**

**A.Gt 16-06-2009**

**M.B. 08-09-2009**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence à l'école, tel que modifié par les décrets des 15 décembre 2006 et du 8 janvier 2009, l'article 25, § 1<sup>er</sup>, 4<sup>o</sup>;

Considérant qu'il convient de désigner les cinq représentants de l'Aide à la Jeunesse afin de pouvoir agréer les services d'accrochage scolaire,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés comme représentants de l'Aide à la Jeunesse au sein de la Commission d'agrément des services d'accrochage scolaire en qualité de :

| Membres effectifs  | Membres suppléants       |
|--------------------|--------------------------|
| M. Philippe RENARD | Mme Catherine OTTE       |
| M. Pedro VEGA      | M. Jean-Marie Delcommune |
| M. Yves KAYAERT    | Mme Corinne LEFEBVRE     |
| M. Pascal RIGOT    | Mme Véronique GEORIS     |
| Mme Maité Buset    | M. Didier DELERUELLE     |

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets au 1<sup>er</sup> juin 2009.

Bruxelles, le 16 juin 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme C. FONCK